



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Laos

Question écrite n° 70822

Texte de la question

Mme Nadine Morano attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation des Hmong qui avaient étroitement collaboré avec les armées françaises et américaines durant la guerre d'Indochine et la guerre du Vietnam. Depuis la prise du pouvoir par le Pathet Lao en 1975, cette ethnie fait l'objet d'une politique de persécution et d'oppression particulièrement violente dont les premières et principales victimes sont les plus jeunes enfants. Si certains ont réussi à trouver refuge dans des pays occidentaux tels que la France, beaucoup n'ont pu quitter le Laos et sont pourchassés par les forces armées de cet État. Leurs conditions particulièrement précaires (faim, maladie, hygiène inexistante) et leur sécurité ont récemment fait l'objet de plusieurs campagnes de sensibilisation auprès des citoyens français. Des associations à but humanitaire ou de défense des droits de l'homme ont à plusieurs reprises interpellé les pouvoirs publics sur la gravité de cette situation et la nécessité d'y mettre rapidement un terme. Elle souhaite donc savoir quelles sont les mesures que le Gouvernement entend adopter pour répondre à leurs remarques.

Texte de la réponse

La France entretient avec la République populaire démocratique lao un dialogue régulier, constructif, mais exigeant sur la situation des droits de l'homme et des libertés individuelles et collectives. Ce sujet est abordé lors de chaque rencontre de haut niveau. Il fait l'objet d'une approche commune avec nos partenaires de l'Union européenne. Les demandes françaises et européennes sont actualisées en permanence pour tenir compte de la situation réelle. La situation des Hmongs du Laos est un sujet particulier de préoccupation pour la France comme pour ses partenaires européens. Il faut la voir à la lumière de l'histoire récente du pays et de sa très grande pauvreté. La France encourage les autorités laotiennes à poursuivre une politique active et soutenue de lutte contre la pauvreté, sans discrimination ethnique ou territoriale et au profit de tous. La réinstallation de personnes déplacées dans un esprit de concorde nationale et de règlement pacifique des différends doit constituer une priorité, et ces principes doivent s'appliquer en particulier aux Hmongs. La France, pour sa part, leur accorde depuis des années une attention particulière. Plusieurs milliers de Hmongs qui avaient pris part à nos côtés aux combats de la première guerre d'Indochine ont été accueillis sur notre sol, y compris en métropole. Ces communautés ont su s'intégrer et participer activement à la vie de leurs communautés d'accueil, comme c'est le cas en Guyane française. Un grand nombre de Hmongs ont été accueillis dans d'autres pays dans le cadre de programmes internationaux de réinstallation. La République populaire démocratique lao est aussi un PMA (pays moins avancé) enclavé, auquel la France apporte une aide humanitaire et au développement. Celle-ci vise explicitement à venir en soutien aux populations les plus défavorisées, quelles que soient leurs origines ethniques, et à lutter contre la pauvreté. Le Laos est inscrit à ce titre au fonds de solidarité prioritaire et a reçu en 2003 de la France plus de 15 millions d'euros. Nos concours sont mis en oeuvre avec rigueur et en étroite coopération avec les organisations des Nations unies, notamment le programme des Nations unies pour le développement (PNUD) et le programme alimentaire mondial (PAM).

Données clés

Auteur : [Mme Nadine Morano](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70822

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 26 juillet 2005, page 7235

Réponse publiée le : 27 septembre 2005, page 8931